**Compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

* de limiter l’exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 40% de la base imposable ;
* de réaliser des travaux d’enfouissement des réseaux rue du Moulin et rue des Jardins,
* de confier la maîtrise d’ouvrage à la CCCE et de demander des subventions ;
* d’approuver les rapports de la commission locale d’évaluation des charges transférées ;
* de valider les attributions de compensation 2021 et 2022 suite à la mise à jour de la CLECT ;
* d’adhérer à la convention portant mise à disposition du service informatique de la CCCE ;
* d’adhérer au groupement de commandes permanent de la CCCE ;
* d’adopter l’avenant à la convention de mise à disposition du Service d’Instruction des Autorisations d’Urbanisme de la CCCE ;
* d’accepter le montant des travaux de remise en état de 10 candélabres ;
* de créer un emploi d’adjoint technique territorial stagiaire (poste ATSEM) ,
* de verser des subventions aux associations suivantes :
* Rencontre Loisirs Boust - 500 euros
* Les Pêcheurs du Weiherchen de Boust – 500 euros
* Le Souvenir français de Cattenom – 100 euros
* D’accepter les versements de Groupama relatifs au sinistre de la table de pique-nique (735,80 euros) et au dégât des eaux de la morgue (628,73 euros).